

PIÈCES A FOURNIR DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS RÈGLEMENTÉES

► COIFFURE

- Photocopie du Brevet Professionnel ou Brevet de Maîtrise dans le cas d'une création ou reprise de salon
- Photocopie du CAP dans le cas de la coiffure à domicile

► TAXI

- Autorisation de stationner délivrée par le Maire de la commune (document original) mentionnant l'avis de la commission Préfectorale.
- Certificat de capacité

► AMBULANCE (uniquement pour les repreneurs d'entreprise)

- Photocopie du certificat d'aptitude d'ambulancier
- Agrément délivré par la DIRECCTE

► ACTIVITÉS RÈGLEMENTÉES (Bâtiment, alimentation...)

- Photocopie des diplômes ou titres homologués dans le métier exercé ou photocopie des certificats d'employeurs prouvant une expérience professionnelle de 3 années effectives

► AUTRES ACTIVITÉS RÈGLEMENTÉES

- Licence pour les boissons
- Carte ambulancier - Fournir : 1 Cerfa, 1 photo identité, 1 chèque de 15 € à l'ordre de la CMARA
- Attestation de revendeur d'objets mobiliers

FRAIS

- A l'ordre de la CMARA 47 :
- A l'ordre du greffe du Tribunal de Commerce :



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Aquitaine
Lot-et-Garonne

ENTREPRISE INDIVIDUELLE

.....LE...../...../..... àh.....

LIEU.....

AGENT.....

CONTACT

ESPACE CONSEIL

Accueil du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h00

Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

2 impasse Morère - CS 70118 - 47004 AGEN

TEL : 05 53 77 47 77 - FAX : 05 53 68 01 50

Email : contact47@artisanat-aquitaine.fr

www.cm-agen.fr

PIÈCES A FOURNIR

- Photocopie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité

Important : le permis de conduire ne constitue pas une pièce justifiant la nationalité
Si votre carte d'identité ou passeport est en fin de validité ou si elle/il a été perdu(e) récemment, amener un extrait d'acte de naissance

ou

- Carte de séjour (si hors Union Européenne)

- Déclaration sur l'honneur de non condamnation avec la filiation

- Quittance EDF ou Télécom ou titre de propriété **si propriétaire**

ou

- Autorisation du propriétaire ou bail **si locataire**

- Attestation de participation au Stage de Préparation à l'Installation (SPI) ou accord de dispense (joindre les justificatifs)

- Formulaire TNS (Travailleur Non Salarié) **complété**

► POUR LES PERSONNES MARIÉES

- 1 attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint ou photocopie du contrat de mariage (s'il y a lieu)

► DANS LE CAS D'UN ACHAT DU FONDS, D'UN APPORT OU D'UNE LOCATION GÉRANCE

- 1 exemplaire de l'acte

► DEMANDEUR ACCRE

(Aide au Chômeur Créant ou Reprenant une Entreprise)

- Formulaire de demande d'ACCRE téléchargeable sur le site : www.cfe-metiers.com

- Justificatif relatif à la situation du demandeur

Attention : le dossier de demande d'ACCRE doit être déposé **dans un délai de 45 jours maximum** à compter de la date de l'immatriculation

► DIVERS